

SAINES AVEC DES ADOS



Pour un ado, le fait d'avoir des relations saines avec ses pairs joue un grand rôle dans son développement, l'aide à forger sa personnalité et constitue une importante source de soutien affectif. C'est le plus souvent par l'entremise du numérique que les ados cultivent leurs relations, y compris leurs relations amoureuses. L'accompagnement parental est une condition essentielle pour influencer les opinions et les valeurs entourant l'utilisation des médias sociaux dans le contexte du développement de relations saines et enrichissantes entre ados.

Points à discuter régulièrement avec votre ado :

1.

Expliquez-lui les qualités d'une relation saine (affection, gentillesse, respect) comparativement à des relations malsaines (quelqu'un qui s'acharne sur l'autre, qui le manipule, qui le fait sentir coupable ou qui essaie de se faire prendre en pitié). Ne sachant pas très bien ce qu'est une relation saine, un ado sera porté à tolérer des relations qui le placeraient en situation de risque (p. ex. la jalousie ou les textos incessants pourraient facilement être vus comme une preuve d'amour plutôt qu'un comportement contrôlant ou abusif).

2.

Voyez ensemble comment sortir d'une situation inconfortable. Il y a des moyens directs (p. ex. « Je ne veux pas ») et des moyens indirects (p. ex. « Il faut que j'y aille; ma mère a besoin de moi ») de se sortir d'une situation difficile.

3.

Servez-vous de ce qui sort dans les médias (films, émissions télé, etc.) pour discuter de comportements sains et malsains dans une relation. Aidez votre ado à développer sa pensée critique par rapport aux stéréotypes et aux messages négatifs.

4.

Discutez des problèmes qui peuvent survenir lorsqu'on s'engage dans des conversations ou qu'on partage des photos ou des vidéos à caractère sexuel sur Internet. Quand on envoie quelque chose, on n'a plus aucun contrôle sur ce qu'il en adviendra. Le destinataire peut montrer ça à ses amis, le retransmettre ou le publier sur Internet, ou s'en servir pour manipuler l'autre, par exemple pour obtenir des faveurs sexuelles.

5.

Expliquez à votre ado l'importance de mettre ses limites et de respecter celles des autres dans l'espace numérique. Les contenus que votre ado partage et que d'autres partagent avec lui doivent être protégés et traités avec respect (ils ne doivent pas être partagés avec autrui). Faites valoir que ce principe continue de s'appliquer après la fin d'une relation.

6.

Expliquez à votre ado comment rompre une relation. Rompre n'est jamais chose facile, mais il est important de ne pas laisser traîner les choses. Dites à votre ado de se montrer honnête, gentil et clair.

7.

Soyez là pour votre ado et maintenez un climat propice au dialogue. Il est important de lui rappeler qu'il peut vous demander de l'aide n'importe quand sans craindre de s'exposer à des conséquences et rappelez-lui qu'il n'est jamais trop tard pour demander de l'aide.

QUEL EST L'ÂGE DU CONSENTEMENT AUX ACTIVITÉS SEXUELLES?

ÂGE DE L'ENFANT

L'ENFANT PEUT-IL CONSENTIR?

Moins de 12 ans

NON; une personne âgée de moins de 12 ans ne peut pas consentir à une activité sexuelle.

12 ou 13 ans

DANS CERTAINS CAS; seulement si la différence d'âge est **INFÉRIEURE À 2 ans***.

14 ou 15 ans

DANS CERTAINS CAS; seulement si la différence d'âge est **INFÉRIEURE À 5 ans***.

16 ans ou plus

OUI; MAIS il y a des exceptions (explications ci-dessous)*.

18 ans

OUI.

*L'exception relative à la proximité d'âge (12-15 ans) et l'exception au consentement pour les personnes de 16 ans et plus ne s'appliquent pas si l'autre personne est en situation de confiance ou d'autorité par rapport à l'enfant, si l'enfant est dépendant de l'autre personne ou si la relation est de nature exploitante.

[Cliquez protegeonsnosenfants.ca](http://cliquez.protegeonsnosenfants.ca) pour plus de détails.

© 2017, Centre canadien de protection de l'enfance inc. Tous droits réservés. «CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE» est utilisé comme marque du Centre canadien de protection de l'enfance inc. Toutes les autres marques citées sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Les conseils de sécurité et autres renseignements fournis dans le présent article n'ont d'autre but que d'informer le lecteur, non de le conseiller. Il revient au lecteur d'en évaluer le contenu en fonction de sa propre réalité, de l'âge et du degré de maturité de l'enfant à protéger et de tout autre élément pertinent.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE
Aider les familles. Protéger les enfants.